

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 01/03/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} mars, à neuf heures, à Nivillac.

L'associée unique :

Les GARS DES EAUX - AFD GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 305 400 € dont le siège social est sis 37, Impasse Marie Curie 56130 NIVILLAC immatriculée au RCS VANNES sous le n°801 072 901, représentée par LUDIN HOLDING, Président, elle-même représentée par Monsieur Ludovic GARDIN, son gérant et associé unique

Propriétaire de la totalité des 300 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 7H DU BAT.

Associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Démission d'un co-gérant & quitus à sa gérance
- Pouvoir en vue des formalités.

DECISION N°1- DEMISSION D'UN CO-GERANT

L'associée unique prend acte de la démission à compter du 01/03/2026, de son mandat de co-gérant de :

Monsieur JOSNIN Julien
Né le 15/12/1980 à Nantes
Demeurant 12 Chemin des Sources 56130 FEREL

Lui donne quitus pour sa gérance

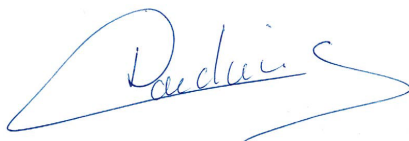
DECISION N°2 – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique

Pour LES GARS DES EAUX - AFD GROUPE
Associée unique



Monsieur GARDIN Ludovic
Président